

Conditions supplémentaires pour le matériel ThinPrint

Les conditions générales supplémentaires suivantes s'appliquent au matériel ThinPrint. Elles n'affectent pas les dispositions des conditions générales.

1. Champ d'application

1.1 Les conditions générales supplémentaires suivantes pour le matériel ThinPrint s'appliquent à toutes les offres, devis et livraisons de matériel ThinPrint par ThinPrint GmbH, Alt-Moabit 91a, D-10559 Berlin ("ThinPrint"), sauf accord contraire par écrit. Les conditions générales de tiers soumises à ThinPrint dans une confirmation ou autrement sont rejetées par la présente.

1.2 Le terme "matériel ThinPrint" désigne ci-après les produits matériels proposés par ThinPrint. Il s'agit actuellement du "ThinPrint Hub", de la "Personal Printing Release Station" et du "Universal Print Connector by ezeep". Le "ezeep Hub" est explicitement exclu de ces termes et conditions supplémentaires pour le matériel ThinPrint. Des règlements distincts s'appliquent au "Hub ezeep", qui sont fournis dans un document séparé.

ThinPrint peut modifier ces Conditions supplémentaires pour le matériel ThinPrint de temps à autre et en informera l'utilisateur par écrit. Si l'utilisateur ne s'oppose pas aux modifications dans un délai d'un mois après réception de la notification, les modifications sont réputées acceptées par l'utilisateur. ThinPrint fera référence à cet effet dans la notification.

2. Achat et location

2.1 L'utilisateur peut choisir d'acheter ou de louer le matériel ThinPrint.

2.2 Le matériel ThinPrint acquis par l'utilisation devient la propriété de l'utilisateur ; le matériel ThinPrint loué par l'utilisateur reste la propriété de ThinPrint.

2.3 La quantité commandée de matériel ThinPrint sera expédiée par ThinPrint soit par l'intermédiaire d'un transitaire, soit par l'une des succursales de ThinPrint. Sauf accord contraire, l'utilisateur supporte à la fois les frais d'expédition et les frais de douane encourus.

2.4 Les termes et conditions suivants s'appliquent à la location de matériel ThinPrint :

- (a) La durée minimale de location est de 12 (douze) mois. La période de location sera automatiquement prolongée de 12 (douze) mois supplémentaires, sauf si l'utilisateur ou ThinPrint a donné un préavis écrit de résiliation au moins 1 (un) mois avant l'expiration de la période de location.
- (b) Si les parties ont convenu d'une période de location fixe, aucun préavis de résiliation n'est nécessaire et la période de location se termine à la date convenue.
- (c) À la fin de la période de location, l'utilisateur doit retourner le matériel ThinPrint à ThinPrint dans un délai de six (6) semaines. L'utilisateur peut choisir à quelle succursale ThinPrint (Berlin, Allemagne ; Bristol, Grande-Bretagne ; Denver, USA ; Sydney, Australie) le matériel ThinPrint est renvoyé. Les frais de renvoi du matériel sont à la charge de l'utilisateur. Les frais d'expédition pour le retour du matériel ThinPrint, y compris les droits de douane encourus, sont à la charge de l'utilisateur. Si l'utilisateur ne paie pas les frais d'expédition pour le retour, y compris les frais de douane encourus, ThinPrint facturera les frais encourus. Si le matériel ThinPrint n'est pas renvoyé à une filiale de ThinPrint dans les six semaines, ThinPrint facturera le nombre correspondant de matériel ThinPrint au prix catalogue alors applicable et l'utilisateur sera tenu de payer.
- (d) Après 5 (cinq) ans de location continue du matériel ThinPrint, l'utilisateur peut échanger gratuitement le matériel ThinPrint contre une version plus récente. L'utilisateur doit prendre en charge les frais d'expédition pour le remplacement du matériel ThinPrint.
- (e) La garantie légale s'applique au matériel ThinPrint loué pendant toute la durée de la période de location.

3. Mises à jour du micrologiciel

ThinPrint fournit régulièrement des mises à jour de micrologiciels pour le matériel ThinPrint. Ces mises à jour sont publiées sur les sites Web de ThinPrint et peuvent être téléchargées sans frais supplémentaires. ThinPrint recommande vivement d'effectuer régulièrement des mises à jour du micrologiciel.

4. Service de remplacement avancé ThinPrint

4.1 Dans le cas d'un matériel ThinPrint techniquement défectueux, ThinPrint propose un service de remplacement accéléré, soit sous le nom de "Advanced Replacement Service", soit - si l'utilisateur utilise le ThinPrint Hub Remote Management - "ThinPrint Hub Enterprise Services". Le service de remplacement avancé est disponible pour le matériel ThinPrint acheté et loué.

4.2 Les services de remplacement avancé sont effectués comme suit :

- (a) L'utilisateur notifie à ThinPrint le matériel ThinPrint défectueux, en indiquant le numéro de série, à l'aide d'un formulaire fourni sur le site Web de ThinPrint.

- (b) ThinPrint enverra un matériel ThinPrint de remplacement par envoi express dans un délai d'un jour ouvrable les jours ouvrables allemands (à l'exception des jours fériés allemands et berlinois et du 24/31 décembre) sans frais supplémentaires.
- (c) L'utilisateur doit renvoyer le matériel ThinPrint défectueux dans les 6 semaines calendaires suivant la notification par ThinPrint du matériel ThinPrint défectueux. L'utilisateur peut choisir de renvoyer le matériel défectueux à la succursale de Berlin (D), Bristol (UK), Denver (USA) ou Sydney (AUS).
- (d) Si le matériel ThinPrint défectueux n'est pas reçu par l'une des succursales de ThinPrint dans un délai de 6 semaines calendaires, ThinPrint facturera le matériel ThinPrint nouvellement placé au prix courant de la liste plus les frais d'expédition.

4.3 Les utilisateurs ne disposant pas d'un service de remplacement avancé ThinPrint valide peuvent renvoyer le matériel ThinPrint défectueux dans le cadre de la garantie légale comme suit :

- (a) L'utilisateur notifie à ThinPrint le matériel ThinPrint défectueux, en indiquant le numéro de série, à l'aide d'un formulaire fourni sur le site Web de ThinPrint.
- (b) L'utilisateur envoie le matériel défectueux à l'une des succursales de son choix à Berlin (D), Bristol (UK), Denver (USA) ou Sydney (AUS).
- (c) ThinPrint inspectera le matériel ThinPrint et vérifiera l'erreur technique et, à sa discrétion, renverra le matériel réparé ou expédiera un nouveau matériel à l'utilisateur.

4.4 Si l'inspection du matériel ThinPrint retourné ne révèle pas de défaut technique - que le dispositif ait été retourné dans le cadre de la garantie légale, avec un service de remplacement ThinPrint Advance valide ou un service ThinPrint Hub Enterprise - mais que le défaut est dû à une utilisation, une installation et/ou une configuration incorrectes du matériel ThinPrint par l'utilisateur, ThinPrint facturera les frais d'expédition et des frais de manutention de 90 EUR.00 USD/65.00 GBP/135.00 AUD en fonction de l'emplacement de l'utilisateur (à qui ThinPrint a initialement expédié le matériel ThinPrint). ThinPrint recommande fortement à l'utilisateur, avant de renvoyer tout matériel ThinPrint à ThinPrint, de vérifier que, selon la documentation technique fournie, aucune utilisation, installation et/ou configuration incorrecte n'a causé le dysfonctionnement du matériel ThinPrint. ThinPrint souligne expressément que le matériel ThinPrint retourné sous garantie sera réinitialisé aux paramètres d'origine, ce qui signifie que les configurations effectuées par l'utilisateur seront perdues. ThinPrint conseille vivement à l'utilisateur de sauvegarder toute configuration personnalisée avant de renvoyer le matériel ThinPrint à ThinPrint.

5. Protection des données

ThinPrint respecte les dispositions applicables de la loi sur la protection des données, en particulier les dispositions du règlement général sur la protection des données (DSGVO) et de la loi fédérale sur la protection des données (BDSG). ThinPrint fait référence à sa politique de confidentialité, qui peut être consultée sur le site Web de ThinPrint.

6. Responsabilité limitée et exclusion des garanties

6.1 ThinPrint n'offre aucune garantie pour les services et/ou fournitures, y compris les résultats spécifiques, relatifs à l'objet des présentes Conditions supplémentaires pour le matériel ThinPrint. ThinPrint n'offre également aucune garantie pour le matériel livré au-delà de la garantie légale, y compris, mais sans s'y limiter, sa qualité marchande ou son adéquation à un usage particulier.

6.2 ThinPrint n'est responsable envers l'utilisateur pour les dommages directs causés par ses représentants légaux, ses employés ou autres agents d'exécution ou assistants que si le dommage est basé sur une violation des obligations cardinales en vertu des présentes Conditions générales supplémentaires pour le matériel ThinPrint et seulement dans la mesure où le dommage a été causé par une intention ou une négligence grave ou une faute organisationnelle grave de la part de ThinPrint et seulement dans la mesure où ce dommage était typique et prévisible au moment où les services d'assistance ont été fournis. La responsabilité pour les dommages causés par une négligence grave ou légère est limitée dans son étendue à quatre fois le prix d'achat.

6.3 ThinPrint ne sera pas responsable des dommages causés par des virus informatiques, à condition que les services fournis via Internet (fourniture de mises à jour de micrologiciels) soient exempts de virus informatiques au moment où ils quittent le système électronique de ThinPrint. L'utilisateur doit prendre des mesures de sécurité raisonnables pour éviter l'altération ou la perte de données par des virus informatiques ou d'autres perturbations.

6.4 ThinPrint ne sera pas responsable des pertes de profits, des investissements non réalisés, des dommages atypiques et imprévisibles et des dommages indirects et/ou consécutifs. ThinPrint ne sera pas responsable de la récupération de données perdues ou endommagées, de la destruction ou de la perte de données, sauf si l'utilisateur prouve que la perte ou la destruction de données a été causée par une négligence grave ou une intention de la part de ThinPrint. L'utilisateur prend des précautions de sécurité raisonnables et actualisées pour garantir que ses données peuvent être récupérées au prix d'efforts raisonnables.

6.5 La responsabilité de ThinPrint est limitée à un montant total de 500 000 euros par incident.

7. Compétence et juridiction

Les Conditions supplémentaires pour le matériel ThinPrint sont régies par le droit allemand et sont soumises à la juridiction exclusive des tribunaux situés au siège de ThinPrint GmbH à 10559 Berlin, en Allemagne. Les dispositions de la CVIM (Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises) ne sont pas

applicables.

8. Autre

8.1 Les Conditions supplémentaires pour le matériel ThinPrint ou toute partie de celles-ci ne peuvent être amendées, modifiées ou étendues que par un accord écrit signé par ThinPrint et l'utilisateur.

8.2 Si les Conditions générales supplémentaires pour le matériel ThinPrint contiennent une lacune ou si une disposition est totalement ou partiellement invalide ou est déclarée invalide par un tribunal compétent, les autres dispositions ne sont pas affectées. En lieu et place de la disposition manquante ou invalide, il est réputé avoir été convenu d'une disposition qui reflète le plus fidèlement l'intention initiale des parties.

ThinPrint GmbH
Mars 2021
v4.0